

RÉGLEMENT

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT

Innovation et développement de projets de stockage électrique
sur batteries électrochimiques
2024

Ouverture de l'AMI	Clôture de l'AMI	
24 juin 2024	20 septembre 2024	

Informations et Contacts :

- **Région**

Isabelle AUBERT : isabelle.aubert@laregion.fr

Wilfried HACHET : wilfried.hachet@laregion.fr

- **AREC**

Raphaëlle VIENOT : raphaelle.vienot@arec-occitanie.fr

- **AD'OCC**

Claire LAFOSSAS : claire.lafossas@agence-adocc.com

Amel ABBASSI GUENDOZ : amel.abbassiguendouz@agence-adocc.com

- **DREETS**

Guillaume BELOT : guillaume.belot@dreets.gouv.fr

- **ADEME**

Adrien VASSILEVSKY : Adrien.VASSILEVSKY@ademe.fr

- **Pôle DERBI**

Isabelle GUICHARD : isabelle.guichard@pole-derbi.com

Léna MARRILLET : lena.marrillet@pole-derbi.com

- **CEMATER**

Stéphane BOZZARELLI : stephane@cemater.com

Contexte et enjeux

En 2007, une **Stratégie Régionale de l'Innovation** (SRI) a été mise en place par chaque Région à la demande de la Commission européenne. En Occitanie, elle constitue l'un des piliers de la politique régionale pour soutenir l'innovation sur l'ensemble du territoire mais également identifier et mettre en valeur le potentiel de la région sur le plan de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement économique et de l'innovation.

La SRI 2021- 2027 a retenu 8 Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI) et trois DSI avec une mission transversale, dont celui de la **Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale**. Dans le cadre de ce DSI transversal, une des thématiques retenues est celle du **Stockage de l'énergie électrique**, pour laquelle les acteurs présents ont fait part d'attentes en matière de structuration de filière ; en particulier valorisation de l'état de l'art régional, visibilité des acteurs et approfondissement des enjeux actuels et à venir.

Cette démarche a donné lieu dans un premier temps à une étude régionale sur le stockage de l'énergie électrique qui a permis d'identifier un certain nombre d'acteurs de la filière et de définir un plan d'action à mettre en œuvre. Ainsi, une journée régionale a été conduite le 16 novembre 2023 sur le thème : « Stockage de l'énergie électrique », ce qui a permis de mettre en lumière des enjeux forts autour du **stockage électrochimique par batterie**.

Dans ce contexte, la Région Occitanie et l'agence de développement économique d'Occitanie Ad'Occ lancent un **Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI), en partenariat avec l'agence Régionale Energie Climat AREC, la DREETS, l'ADEME, le Pôle de compétitivité DERBI et le cluster CEMATER. En lien avec les enjeux de la stratégie Région à Energie Positive (REPOS), cet AMI a pour vocation d'identifier et de faire émerger des **projets innovants (individuels ou collaboratifs)** pour contribuer au **développement d'une dynamique régionale** autour de la thématique **stockage électrique par batterie électrochimique**.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé en vue de **susciter, identifier et accompagner des projets**. Il vise notamment à :

- Contribuer à **l'identification et à la valorisation des acteurs industriels et académiques** impliqués dans le domaine du stockage électrique par batterie électrochimique en vue de la **structuration d'un écosystème d'avenir pour le territoire** ;
- Inciter au **développement de collaborations et mises en relation** des différents acteurs de la thématique stockage électrique par batterie électrochimique, notamment pour favoriser le rapprochement de laboratoires de recherche et/ou centres techniques avec le monde économique, ainsi que le transfert de résultats théoriques vers les secteurs utilisateurs ;
- **Créer de l'activité et des emplois** et **développer des compétences** en appuyant le développement d'un écosystème « Stockage batterie » dynamique, innovant et fiable tant d'un point de vue technique que sur les modèles économiques mis en œuvre.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt couvre deux volets :

- Un volet amont : **projets de recherche et d'innovation**, à savoir la réalisation des premiers développements de nouveaux produits, procédés, technologies & services, et intégrant la formation et/ou l'embauche de compétences nouvelles (technologiques, Sciences Humaines et Sociales, etc.) et incluant les premières phases de faisabilité ;
- Un volet aval : **projets de démonstrateurs, de l'échelle pilote jusqu'à l'échelle industrielle**. Dans ce dernier cas, il sera attendu une démonstration de la **faisabilité technico-économique** de la solution. Ces projets devront induire un véritable changement pour l'entreprise et non répondre à des logiques de simple acquisition de matériels ou de fonctionnement de l'entreprise.

Les projets sélectionnés dans cet Appel à Manifestation d'Intérêt bénéficieront d'un accompagnement dans leur structuration et d'un fléchage vers les dispositifs de financement appropriés.

Thématiques

Les projets soumis dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent concerner :

- Etude de faisabilité
- Modélisation et Simulation
- Prototypage
- Démonstration
- Validation des modèles économiques
- Autres activités de recherche & développement

Le périmètre des projets attendus est le suivant :

- **Développement de solution de stockage stationnaire & Stationnaire / Embarqué (V2X : véhicule to grid ou véhicule to building) et outils de pilotage associés**
- **Autoconsommation individuelle et collective incluant une solution de stockage**
- **Gestion de la flexibilité de la production de l'électricité renouvelable incluant une solution de stockage**
- **Maintenance et gestion de la fin de vie des batteries (réemploi, réparation ou recyclage)**

Dans tous les cas, ces projets devront respecter les règles de raccordement et de marchés. Actuellement, les projets de stockage en cours de raccordement sur le réseau sont majoritairement positionnés sur le marché des services systèmes et contribuent par conséquent à résorber des contraintes nationales de type fréquence et/ou tension. **Selon l'emplacement choisi, l'offre de raccordement RTE peut comporter des limitations d'utilisation pour des contraintes locales pouvant atteindre 2000 à 3000 h/an.** Plus d'informations dans la bibliothèque documentaire de RTE sur les règles de raccordement (documentation technique de référence) et de marchés : [Valoriser vos moyens de stockage dans le système électrique - RTE Portail Services \(services-rte.com\)](https://www.rte-france.com/valoriser-les-moyens-de-stockage-dans-le-systeme-electrique-rte)

Par ailleurs, ces projets devront répondre, en priorité, aux marchés suivants :

- EnR (par exemple : développement des EnR, intégration des EnR au réseau électrique, lissage des intermittences, Exploitant de Parc EnR pour leur propre autoconsommation etc.)
- Transport et distribution d'électricité (par exemple : maintenance, régulation de fréquence, Flexibilité réseau, gestion des pics de consommations, etc.)
- Mobilité électrique (par exemple : V2X, bornes de recharge incluant stockage, allocation de charge, Infrastructure de transport etc.)
- Communauté d'énergie et autoconsommation (par exemple : Micro-réseaux, bâtiments durables, etc.)
- Etc.

Dans chaque cas, le projet devra répondre à un enjeu de développement à plus grande échelle des solutions de stockage batterie en Occitanie. Il devra mettre en avant la transformation environnementale et sociale ainsi que la transformation digitale ou technologique de l'entreprise.

En fonction de leur maturité et de leurs besoins, les projets lauréats de cet Appel à Manifestation d'Intérêt seront orientés vers des structures d'accompagnements pour l'appui à la structuration et/ou vers la préparation d'une réponse à un appel à projets auprès du ou des financements appropriés (Etat, Région, investisseurs privés...).

Modalités de candidature et contenu des dossiers

Les projets peuvent être portés par un acteur seul (projet individuel) ou par un consortium d'acteurs (projet collaboratif). Le cas échéant, les projets sélectionnés seront orientés vers des dispositifs de financements existants Régionaux¹, Nationaux, ou Européens

Les projets devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Pour les projets mono partenaires,
 - o Les candidats doivent être domiciliés (établissement concerné) en Occitanie. Les PME sans implantation en Occitanie pourront cependant être retenues si elles marquent une volonté avérée de créer un établissement en Occitanie.
 - o L'assiette des dépenses éligibles est de 40k€ minimum.

- Pour les projets collaboratifs,
 - o Le consortium sera constitué au minimum de 2 entreprises dont une PME ou ETI et d'au moins 1 partenaire de la recherche académique, avec un maximum de 5 partenaires. Une entreprise sera désignée comme chef de file du consortium.
 - o Au minimum un des partenaires devra être domicilié en Occitanie (établissement concerné). La priorité sera donnée aux projets portés par des PME implantées en Occitanie².
 - o L'assiette des dépenses éligibles est d'au moins 500 k€ pour les projets ne comportant que des partenaires en Occitanie ou d'au moins 1 M€ pour les projets dont au moins un des partenaires n'est pas implanté en Occitanie.

Les structures répondant à un des statuts juridiques suivants peuvent candidater à l'AMI :

- Entreprise de toute taille (TPE, moyennes et petites entreprises, grand groupe, ...),
- Organisme public de recherche, d'enseignement supérieur, de formation,
- Autres structures (Association³, centres technique, ...)

La situation financière du ou des bénéficiaires doit être saine et à jour des obligations fiscales et sociales. L'entreprise ne doit pas être qualifiée d'entreprise en difficulté (règlementation européenne).

¹ Par exemple : Projet innovation France 2030, Idémoa

² A noter que la Région Occitanie ne supportera les dépenses que des entreprises et/ou laboratoires situés sur son territoire

³ Les associations ne seront éligibles que si elles possèdent un agrément d'Entreprise d'Insertion (EI) ou d'Entreprise Adaptée (EA) ou si le compte de résultat fait apparaître au moins 50% de recettes issues de la vente de biens ou services.

La durée des projets d'innovation dépend du nombre des partenaires :

- Individuel : entre 24 à 48 mois
- Collaboratif : 36 mois maximum

Calendrier

Ouverture de l'AMI	24 juin 2024
Clôture de l'AMI	20 septembre 2024
Auditions des candidats présélectionnés	Entre le 14 et le 18 octobre 2024
Sélections de candidats	Fin octobre 2024

Les dossiers de candidature devront être soumis au format du dossier type décrit en annexe.

Les dossiers sont à transmettre en version dématérialisée à l'adresse mail suivante :

stockagebatterie@agence-adocc.com

Processus d'orientation

- **Pré-analyse** des dossiers par les coordinateurs de l'AMI qui vérifient leur éligibilité / complétude.

Examen des projets candidats par un comité d'orientation soumis à la confidentialité, et composé de : la Région Occitanie, L'agence de développement économique d'Occitanie Ad'Occ, l'Agence Régionale Energie Climat AREC, la DREETS, l'ADEME, le Pôle de compétitivité DERBI et le cluster CEMATER. Les propositions seront évaluées dans le respect des exigences de confidentialité.

Les dossiers de candidature seront analysés sur la base des retombées en Occitanie, de la maturité du projet et des critères suivants :

- La **pertinence** (caractère innovant, inclusion d'une étude technico-économique, adéquation avec le marché, impact environnemental et sociétal, importance des résultats attendus en termes de valorisation, impacts sur le domaine, etc.)
- La **qualité du projet** (niveau de maturité et compétences associées, méthode, expertise, prise en compte de la propriété intellectuelle, etc.),
- **Retour individualisé aux porteurs** et le cas échéant, orientation vers un accompagnement dans leur structuration et/ou vers des financements appropriés.
 - **Projets non retenus** : Un retour individuel sera fait au candidat sur les points forts / points faibles.

- **Projets à consolider** : Proposition d'une offre d'accompagnement par les membres du comité des partenaires avec recherche de partenaires, de compétences, structuration de projet.
- **Projets matures** pour la recherche de financements : Proposition d'une offre d'accompagnement à la recherche de financements.

Le Comité de sélection appréciera la cohérence des projets présentés avec les priorités des politiques publiques en région. Notamment, les **créations d'emplois au niveau régional** et **l'impact environnemental et sociétal** du projet seront des éléments de contribution à l'évaluation du projet.

Les projets peuvent être **labellisés au choix du porteur par un ou plusieurs pôles de Compétitivité**. Cette labellisation n'est en aucun cas obligatoire pour répondre à l'AMI.

Restitution finale

En phase finale, une restitution des résultats de l'AMI sera effectuée devant un comité mixte des financeurs et des partenaires : la Région Occitanie, L'agence de développement économique d'Occitanie Ad'Occ, l'Agence Régionale Energie Climat AREC, la DREETS, l'ADEME, le Pôle de compétitivité DERBI et le cluster CEMATER.

Documents à fournir :

- *Annexe 1 : Formulaire de candidature*
- *Annexe 2 : Budget prévisionnel*
- *Dernière liasse fiscale*